



DÉLIBÉRATION N°065/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2023

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

**Date de la convocation** : 03/10/2023

**Date de la publication** : 03/10/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme LAGAÛZÈRE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - RESSES Lisa - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme BAGES-LIMOGES Carine, DALL ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène

**Absents** :

**Procurations** : Mme BAGES-LIMOGES Carine à Mme SICARD Christine  
Mme DALL ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa  
Mme DE MARCHI Céline à M. CAMBE Thierry  
Mme TILLOS Marie-Hélène à M. MACHEFE Thomas

**Présents** : 18

**Procurations** : 4

**Votants** : 22

**Pour** : 22

**Contre** :

**Abstention** :

**DÉLIBÉRATION N° 065 / 2023 OBJET : CONVENTION ANAVEO VIDÉO PROTECTION.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision n° 09/2018 en date du 12 février 2018, la commune s'est engagée dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Dans ce cadre elle s'est équipée d'un système de vidéo protection qui apparaît comme un outil d'aide à la prévention et à la répression de la délinquance.

Suite à l'installation des nouveaux cabinets paramédicaux situés au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie, il a été jugé opportun de procéder à l'installation d'une nouvelle caméra à l'arrière du bâtiment ou se situe notamment l'élévateur.

C'est dans ce cadre là que le prestataire ANAVEO, nous a proposé un contrat pour la location, d'une caméra supplémentaire, accompagné d'un contrat de maintenance.

Après explications par monsieur le maire des caractéristiques de la nouvelle installation et exposé du nouveau tarif s'établissant :

- Location sur 60 mois de 20. 00 € HT/mois
- Contrat de maintenance curative Zen+ 38. 00 € HT/an

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**- D'accepter l'offre de la Société ANAVEO :**

- Location sur 60 mois de 20. 00 € HT/mois
- Contrat de maintenance curative Zen+ 38. 00 € HT/an

**- D'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à signer les contrats et tous documents se rapportant à cette décision.

**- D'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à solliciter et à signer toutes les demandes d'autorisation en préfecture, concernant la vidéo surveillance sur la voie publique.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10/10/2023 et de l'affichage en date du 10/10/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 10/10/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.